



## RECONNAISSANCE DE DIPLÔMES DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES

Vous avez obtenu votre diplôme de fin d'études secondaires dans un autre Land allemand ou à l'étranger? Vous souhaitez faire reconnaître ce diplôme afin de suivre une formation ou d'exercer un emploi à Berlin? Nous vous expliquons la procédure à suivre pour faire la demande.

### Service de reconnaissance de diplômes

Le service de reconnaissance de diplômes vérifie si votre diplôme est équivalent à l'un des diplômes de fin d'études secondaires ci-dessous :

- Berufsbildungsreife (BBR)
- erweiterte Berufsbildungsreife (eBBR)
- Mittlerer Schulabschluss (MSA)
- Fachhochschulreife
- fachgebundene Hochschulreife
- allgemeine Hochschulreife (Abitur)

L'attestation délivrée par le service de reconnaissance de diplômes est valable uniquement dans le Land Berlin mais non dans les autres Länder allemands.

#### **Vous pouvez demander la reconnaissance de votre diplôme de fin d'études secondaires à condition**

- De résider de façon permanente à Berlin et de pouvoir justifier de cette situation au moyen de votre titre de séjour ou
- De pouvoir justifier d'une place de formation ou d'un emploi à Berlin au moyen d'un titre de séjour ou d'une offre ou d'un contrat de formation ou de travail.

#### **Important à savoir :**

Le service de reconnaissance de diplômes **n'est pas compétent** pour délivrer une reconnaissance de diplôme si vous souhaitez postuler pour intégrer une université ou un établissement d'enseignement supérieure spécialisé à Berlin.

### Documents à fournir

Votre demande de reconnaissance doit être accompagnée des documents suivants :

1. « Demande d'examen de documents dont l'objet est de certifier la fin d'études secondaires générales » dûment remplie et signée
2. CV contenant des informations sur votre formation (scolarité / études supérieures / métier)
3. Justificatifs de formation :
  - Bulletins scolaires
  - Le cas échéant, examen d'entrée dans un établissement d'études supérieures
  - Certificats d'études / attestations de l'acquisition d'unités d'enseignement ou de fin d'études supérieures\*
  - Certificats de fin de formation professionnelle\*
4. Traduction en langue allemande des justificatifs de formation réalisée par un(e) traducteur/traductrice assermenté(e) pour intervenir devant les juridictions et administrations allemandes  
→ Traduction non obligatoire pour les justificatifs de formation rédigés en anglais ou français.
5. Copie du passeport et/ou de la carte d'identité et/ou de la carte de rapatrié tardif / déplacé
6. Copie du permis ou titre de séjour ou du visa - y compris de la fiche complémentaire (si disponible)
7. Attestation de déclaration domiciliaire (si disponible)
8. Justificatif de changement de nom (si nécessaire)

\* Ces justificatifs sont nécessaires pour vérifier l'équivalence au diplôme de fin d'études secondaires générales le plus haut possible. Aucune vérification du titre universitaire ou de la qualification professionnelle n'est réalisée.

Votre demande peut être déposée personnellement, durant les horaires d'accueil, ou par courrier à l'adresse suivante :

**Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Familie  
Zeugnisankennungsstelle  
Bernhard-Weiß-Straße 6  
10178 Berlin**

Les horaires d'accueil sont indiqués en ligne sur :



→ [www.berlin.de/sen/bjf/erkennung/schulische-abschluesse](http://www.berlin.de/sen/bjf/erkennung/schulische-abschluesse)

## Demande sur place

Si vous souhaitez déposer personnellement votre demande de reconnaissance dans le service de reconnaissance de diplômes, veuillez apporter tous les justificatifs de formation et les traductions sous forme d'originaux ainsi que sous forme de copies simples.

Aucune copie n'est réalisée par le service de reconnaissance de diplômes. Aucun copieur accessible au public n'est disponible dans les lieux.

## Demande par courrier

Pour toute demande adressée par écrit, veuillez joindre les justificatifs de formation et les traductions sous forme de copies certifiées conformes par l'un des organismes ci-dessous :

- Administration publique allemande (par ex. représentations allemandes à l'étranger ou mairies allemandes)
- Tribunaux allemands
- Notaires allemands
- Représentations étrangères du pays dans lequel le justificatif de formation a été délivré (ambassade/consulats)

## Frais

Pour la vérification et la reconnaissance d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu à l'étranger ou dans un autre Land allemand, les frais ci-dessous sont appliqués :

- Vérification d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires : **55 euros**
- Vérification d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu dans un autre Land allemand : **45 euros**

Ces frais ne sont payables ni directement ni sur place, mais seulement après réception d'une facture qui vous sera adressée par écrit.